

Séance du 10 mars 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Françoise LONGO, absente excusée. Monsieur Mickaël TAILLARD est secrétaire de séance.

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu du 27 janvier, le Conseil Municipal vote les délibérations suivantes.

1. Comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2010 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2. Comptes administratifs 2010

Président de séance : Mr Wilfried QUICHANTE

Le Conseil Municipal délibère, hors la présence du Maire, et vote les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS. Il constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2010 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

** Fonctionnement : excédent de 13 024.07 €

** Investissement : déficit de 16 623.61 €

Budget Assainissement :

** Fonctionnement : excédent de 1 563.27 €

** Investissement : excédent de 4 694.13 €

Budget CCAS :

** Fonctionnement : déficit de 19.10 €

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3. Affectation des résultats

Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 309.82 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 309.82 € au compte R002

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement : + 11 857.73 €

Résultat de clôture en investissement : + 46 679.83 €

Restes à réaliser néant

Résultat : 46 679.83 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 46 679.83 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 11 857.73 € au compte R002

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 101 534.75 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture en investissement : - 18 706.48 € (à reporter en D001)

Restes à réaliser : dépenses : - 56 825.87 €

Restes à réaliser : recettes : 6 100.00 €

Résultat : - 69 432.35 €

Considérant que le besoin de financement est de 69 432.35 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 69 432.35 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 32 102.40 € au compte R002
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4. Devis balayage

Le Conseil Municipal décide de faire appel à la société LEJEUNE de Hyèvre-Paroisse qui propose un coût horaire d'intervention de 71.07 € HT.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5. Devis éclairage public

Le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Michel BALANCHE pour l'installation d'un éclairage au niveau du passage piéton. Le montant de cette prestation, soit 1031.87 € HT, sera inscrit au budget communal 2011 en dépense d'investissement, compte 21758.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6. Désignation d'un référent sécurité routière

Le Conseil Municipal désigne Messieurs Dominique COUDRY et Jean-Paul DUREY comme référents sécurité routière.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7. Subvention 2011

Le Conseil Municipal vote les subventions 2011 comme suit :
FSE collège de Saône : 76.50 €
ADMR : 50 €
Anciens Combattants : 50 €
Donneurs de sang : 50 €
Vaincre la mucoviscidose : 50 €
Sports et Loisirs de Le Gratteris : 150 €
La Mancine : 50 €
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8. Entretien espaces verts

Monsieur le Maire a reçu deux propositions :
1/ Entreprise BEPOIX : 825.24 €
2/ Entreprise JOBARD : 939 €
Après étude, considérant que le devis n° 1 n' est pas assez détaillé, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise JOBARD.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

9. Devis plomberie

Monsieur le Maire a reçu deux propositions pour l'installation d'un robinet de puisage et le remplacement d'un WC :
1/ Entreprise LEBON : 1860.90 € HT
2/ Entreprise CUCHEROUSSET : 975.00 € HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CUCHEROUSSET.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

10. Autorisation de stationnement (taxi de Mamirolle)

Suite à la demande d'autorisation de stationnement de la société Espace Taxis de Mamirolle en date du 17 février 2011, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce stationnement et autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

- Le comité fleurissement se réunira en mairie **vendredi 8 avril à 18h30**, et invite les personnes intéressées à se joindre à cette réunion.
- Trottoirs :
Les trottoirs longeant la Grande rue sont enfin terminés et nous sommes très satisfaits du résultat. Cependant, nous constatons déjà un stationnement très anarchique de véhicules qui bloquent l'accès des piétons. Nous vous rappelons que ces travaux ont été engagés dans le but de sécuriser l'acheminement des piétons et que des places de stationnement sont disponibles de chaque côté de la mairie. Nous comptons donc sur l'esprit civique de chacun.

Vu pour être affiché le 11 mars 2011, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,
(*Sceau de la mairie*)

Le Maire,
Cédric LINDECKER